



# MONT SUR MEURTHE

L'ECHO MONTOIS

JUIN 2021

Directeur de la publication : J. KURKIENCY – [www.mont-sur-meurthe.fr](http://www.mont-sur-meurthe.fr) – Courriel : [mairie.mont-sur-meurthe@wanadoo.fr](mailto:mairie.mont-sur-meurthe@wanadoo.fr)

Horaires : LMJV 10h30-11h30 et 16h-17h30 – Me 9h30-11h30 – S 10h-12h / Téléphone : 03 83 75 77 43 / Adresse : 4 rue de la Meurthe 54360 Mont Sur Meurthe



**Apprentissage de la conduite sur route pour nos écoliers**



Un été à la pêche



centre communal  
d'action sociale

Mont-sur-Meurthe

## SOMMAIRE

- ❖ **Le mot du Maire** ..... 1
- ❖ **L'actu Montoise**
- ❖ Commémoration du 8 mai ..... 1
- ❖ Bilan du budget général 2020 ..... 2
- ❖ Bilan du budget eau 2020 ..... 2
- ❖ Travaux / Projets en cours ..... 3
- ❖ Subventions aux associations ..... 3
- ❖ Maison médicale ..... 4
- ❖ Apprentissage du vélo à l'école ..... 4
- ❖ Centre communal d'action sociale... 5
- ❖ Droit de réponse ..... 6
- ❖ Aménagement du Citystade ..... 7
- ❖ Bruits de voisinage ..... 7
- ❖ Se détendre au bord des étangs ..... 7



### Vers un été « presque » déconfiné

Cela fait plus d'un an maintenant que nous subissons toutes et tous, cette crise qui n'est pas que sanitaire mais également humaine, économique et sociale.

Peu d'entre nous, avant les élections municipales de mars 2020, aurait présagé d'une telle première année pour ce nouveau mandat. Nos projets et engagements, présentés lors de la campagne, étaient nombreux. Quelques-uns sont en cours, d'autres vont démarrer, mais depuis plus d'un an maintenant, le fonctionnement de notre village est très largement perturbé.

En termes de convivialité, de festivités, j'aurai donc à ce moment-ci une pensée pour nos associations, pour nos commerces qui sont de véritables moteurs pour la ville. Quelles seront les conséquences du virus sur leur reprise ? Difficile à déterminer mais je suis persuadé que la solidarité s'exprimera une fois de plus afin de favoriser la relance !

Depuis de nombreux mois, les collectivités locales ont démontré également qu'elles représentaient l'échelon de proximité le plus significatif et qu'elles étaient de ce fait les plus aptes à faire face aux enjeux en s'adaptant à la situation, parfois par obligation lorsque l'Etat leur soumet des protocoles sanitaires difficiles à mettre en œuvre, et souvent de manière volontariste, pour protéger et soutenir leur population. La commune s'investit pleinement dans la campagne de vaccination qui se déroule à Blainville-sur-l'Eau. Des places y sont régulièrement disponibles via Doctolib. N'hésitez pas à vous faire accompagner en appelant la Mairie.

D'ici quelques jours, vous pourrez vous rendre aux élections départementales et régionales. Toutes les conditions sanitaires seront réunies pour vous accueillir.

Après un printemps assez froid et pluvieux, l'été arrive à grand pas. Je vous souhaite de pouvoir revoir vos amis, votre famille et toutes les personnes qui vous sont chères, tout en vous rappelant qu'il faudra tout de même rester vigilants.

Jonathan KURKIENCY  
Maire de Mont Sur Meurthe  
Vice-Président de la CC3M

## COMMÉMORATION DU 8 MAI



Le samedi 8 mai 2021 au matin s'est tenue la cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 devant le monument aux morts puis devant le carré militaire.

En présence de Monsieur le Maire, des Adjointes et de la section des anciens combattants représentés par Messieurs Edmond DEDOLE et Michel MAXANT, un hommage a été rendu aux soldats disparus pendant la Première Guerre mondiale. Ces derniers étaient entourés des portes drapeaux Marcel VINCENT et Paul LEBLANC.

Réunis dans un format restreint en raison de la crise sanitaire, nous sommes optimistes pour que le rassemblement soit plus grand dès la prochaine commémoration du 11 novembre prochain.

**BILAN 2020****Budget général**

La présentation du bilan concerne nos 2 sections : fonctionnement et investissement réunis, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

N°	Dépenses	Montant en €	N°	Recettes	Montant en €
1	Charges Générales	167 193	1	Produits de services	25 577
2	Charges de Personnel	204 168	2	Impôts et taxes	352 692
3	Atténuations de Produits	56 653	3	Dotations diverses	301 546
4	Autres charges	183 384	4	Revenus d'immeubles	7 392
5	Charges financières	8 723	5	Recettes diverses	42 366
6	Charges exceptionnelles	200	6	Excédent reporté fonct.	52 861
7	Opérations d'ordre	2 178	7	FCTVA	33 002
8	Dotations et fonds divers	1 722	8	Subventions pour travaux	122 853
9	Emprunts et dettes assimilées	44 008	9	Emprunts	200 000
10	Travaux divers (dont projet boulangerie/logements)	747 742	10	Excédent reporté inv.	9 699
			11	Autofinancement	334 560
			12	Opérations d'ordre	2 178
<b>TOTAL</b>	<b>Résultat exercice 2020</b>	<b>1 415 971</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Résultat exercice 2020</b>	<b>1 484 726</b>
	<b>Excédent</b>	<b>68 755</b>			

Le résultat cumulé de nos 2 sections est excédentaire de 68 755€ répartis comme suit :

- Fonctionnement : excédent de 159 934€
- Investissement : déficit de 91 179 €

Sur 2020, quasiment l'intégralité du projet boulangerie / logements a été financé mais la grande majorité des subventions ne seront réalisées que sur l'exercice 2021. Notre autofinancement est suffisant pour préparer nos projets futurs.

Les taux d'imposition pour 2021 resteront inchangés.

**Budget de l'eau**

La présentation du bilan concerne nos 2 sections : fonctionnement et investissement réunis, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

N°	Dépenses	Montant en €	N°	Recettes	Montant en €
1	Charges Générales	56 657	1	Ventes de produits finis	82 997
2	Atténuations de Produits	16 011	2	Produits exceptionnels	236
3	Autres charges	54	3	Excédent reporté inv.	62 171
4	Charges exceptionnelles	1 253	4	Opérations d'ordre	17 386
5	Déficit de fonct.	9 907	5		
6	Opérations d'ordre	17 386	6		
7	Travaux divers (aménagement du lot. Menu Pré)	65 477	7		
<b>TOTAL</b>	<b>Résultat exercice 2020</b>	<b>166 745</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Résultat exercice 2020</b>	<b>162 790</b>
				<b>Déficit</b>	<b>3 955</b>

Le résultat cumulé de nos 2 sections est déficitaire de 3 955€ répartis comme suit :

- Fonctionnement : déficit de 10 546€
- Investissement : excédent de 6 591 €

Face au déficit de fonctionnement s'expliquant par des réparations d'urgence sur le réseau en 2019 et 2020, face à l'augmentation du prix d'achat de l'eau en provenance du SIE de Blainville/Damelevières et face aux travaux d'investissement à provisionner dès 2021 (surpresseur, canalisation sous les ponts, mise en conformité du château d'eau...), le conseil municipal a voté à l'unanimité une augmentation du prix de l'eau le faisant passer de 1.20€/m<sup>3</sup> à 1.40€/m<sup>3</sup> ainsi que l'augmentation de la location du compteur qui passe de 15€ à 25€.

## TRAVAUX / PROJETS EN COURS

### Travaux d'aménagement sécuritaire rue de Lorraine

Dans la continuité des travaux de voirie déjà réalisés sur la commune dans la rue de Lorraine, une réduction de la largeur de la chaussée est à l'étude accompagnée d'un aménagement de places de stationnement devant la boulangerie. Le tronçon concerné démarre du parking du salon de coiffure jusqu'au château d'eau.

Les demandes de subventions sont en attentes. Les travaux pourront démarrer dès leur notification.



### Panneaux de rue



Le changement ou l'ajout de plaques de rues (35 au total) a été décidé afin de permettre une harmonisation de la signalétique et de rendre plus simple le repérage dans nos rues.

Certaines plaques seront apposées sur des façades dont les propriétaires ont donné leur accord. La municipalité les remercie vivement.

### Marquages au sol

L'intervention d'une société pour retracer les bandes stop, les bandes jaunes, les « cédez le passage » ou les passage piétons sera programmée prochainement.



## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Un nouveau règlement d'attribution des subventions a été adopté à l'unanimité en octobre 2020 permettant aux associations de faire des demandes de subventions de fonctionnement.

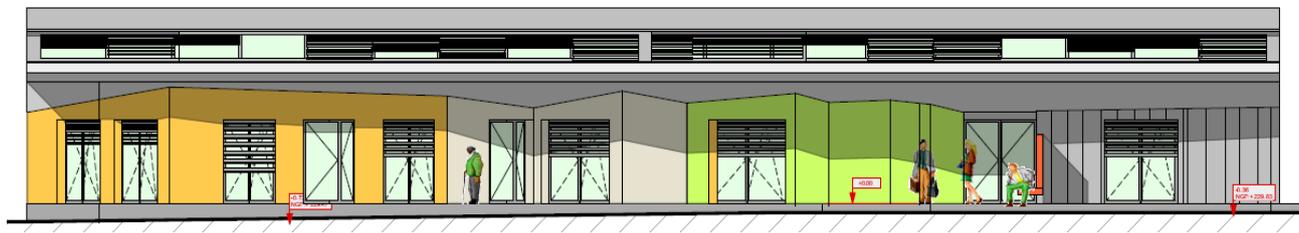
Toutes les demandes complètes pour 2020 ont reçu une aide communale.

Le conseil municipal a également instauré une nouvelle demande de subvention exceptionnelle afin d'encourager et de soutenir les associations qui porteront des projets dynamisant le territoire communal.

	Montant de la subvention
ACCA	300
AFAPS (fourniture scolaires collège)	100
Comité des fêtes	200
Coopérative scolaire	950
Ecole de Jeunes Sapeurs-Pompier	100
F.E.P.	400
Football Club Montois	900
La Gaule Gerbévilloise	100
Les Barbouilleuses du Montois	100
Section AMC (anciens combattants)	200
Tennis Club Montois	900
UNSS du collège de Blainville	200

## MAISON MEDICALE

### Le projet se concrétise petit à petit...



Le travail de nombreuses réunions avec l'architecte ont conduit à la présentation de l'avant-projet définitif lors de la dernière séance du conseil municipal. Les plans du bâtiment médical de 550m<sup>2</sup> avec 18 places de stationnement ont séduit les élus qui mesurent l'importance de proposer un service de santé aux habitants montois, qui nous fait tant défaut à ce jour. Le montant estimatif des travaux s'élève à 945 515 € HT.

**Le conseil unanime a validé le lancement du marché de recrutement des entreprises ainsi que le dépôt du permis de construire.**

En parallèle, ce sont 9 dossiers de subventions qui ont été déposés pour cofinancer ce projet à rayonnement intercommunal. Dans notre secteur, l'ARS met en évidence la désertification médicale liée en partie au manque de structures de coopération médicale.

Un médecin généraliste et un cabinet d'infirmiers nous font le privilège d'intégrer la maison médicale. Afin d'étoffer l'offre de soins, il nous faut désormais trouver des praticiens de différentes spécialités.

**Vous pouvez également être moteur pour ce recrutement.**

**N'hésitez pas à joindre la Mairie.**



## L'APPRENTISSAGE DU VELO A L'ECOLE



A l'initiative de Mme Poupon, professeur des écoles des CM1/CM2, les enfants vont pouvoir suivre différents apprentissages sur la conduite du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au Collège.

Après quelques cours théoriques en classe, une intervention de la Gendarmerie et la remise en état des deux roues par Monsieur MASSONNEAU, vous pourrez voir régulièrement les enfants prendre la direction de la route lors de randonnées accompagnés par des parents agréés.

## Centre Communal d'Action Sociale

### Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Le CCAS constitue l'outil principal des municipalités pour mettre en oeuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Ainsi, les CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants.



Le CCAS est un établissement administratif public organisé de la façon suivante :

- **Un président** : le Maire de la commune
- **Un conseil d'administration** : celui-ci est formé d'élus locaux (conseillers municipaux) et de personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale

Pour Mont-sur-Meurthe, voici la composition du CCAS :

Président	Elus locaux	Représentants de l'action sociale
Jonathan KURKIENCY	Françoise SCHOINDRE Brigitte DEFRANCE Jessica HOFFMANN François BERG	Martine VICHARD Bertrand HOPFNER (Emmaüs) Marianne COANUS (Familles Rurales)

**Le conseil d'administration décide des orientations et des choix de la politique sociale locale sans même devoir solliciter l'avis du conseil municipal.**

### Quelles sont ses missions ?

- **Il accompagne l'attribution des aides sociales légales** : Il informe et guide les habitants en situation de fragilité et instruit les demandes d'aides. Cela participe à la lutte contre le non-recours aux aides sociales.
- **Il est à l'initiative d'actions sociales locales** : Selon les communes, ce champ d'action peut être très large. Attribution de prêts sans intérêt, secours d'urgence ou aides alimentaires pour les personnes en grande difficulté, gestion d'établissements municipaux (maisons de retraite, centres aérés... ). Il peut également financer des animations, des sorties. Il n'existe pas réellement de limite à ces initiatives en dehors des moyens dont il dispose.

A Mont-Sur-Meurthe, le CCAS aide par :

- Le secours d'urgence
- L'aide alimentaire
- L'aide aux Centre de Loisirs
- L'aide aux départs en vacances avec l'instauration de chantiers jeunes
- Des subventions aux associations humanitaires et alimentaires



- L'aide à la recherche de logement d'urgence
- L'aide aux démarches administratives (en coopération avec le Centre Social « La Renardière »)
- Le Repas des aînés ou les bons d'achat aux séniors pour les fêtes
- ....

## DROIT DE REPONSE

La liste se disant « d'opposition » représentée par M. Schockmel, Mme Albert et M. Houot a distribué un tract dans les boîtes à lettres ne laissant aucun doute sur sa détermination de critiquer sans volonté manifeste d'être force de proposition sur l'avenir du village. Il est fort regrettable, qu'en tant qu'élus, on ne communique pas de manière officielle.

Être élu, c'est s'engager pour les habitants afin d'apporter des services essentiels à la vie communale. Être élu, c'est respecter une charte qui défend l'intérêt commun et non l'intérêt personnel. Être élu, c'est pouvoir dire son mécontentement sans devoir utiliser le mensonge pour y parvenir. Certains points vous sont éclaircis ci-dessous, et surtout vérifiables !

Durant les 7 conseils municipaux de la première année du mandat, aucune suggestion n'a émané de ce trio. Pourtant, s'il y a tant à faire, il devrait y avoir des propositions !!!

Les commissions se réunissent quand le besoin se présente. La commission travaux s'est réunie une vingtaine de fois, notamment sur les chantiers, et M. Schockmel (membre de la commission) n'y a assisté que deux fois, sans même s'excuser pour toutes ses absences.

Ils accusent le manque de transparence sur la comptabilité. Pourtant, tous les membres du conseil, eux exceptés, comprennent comment fonctionne le budget communal. Etrange ! Et toutes les questions posées lors des conseils trouvent des réponses précises et simples à comprendre.

### Les dires de l'opposition

Le trio avance un prix de l'eau totalement factice. D'où viennent ces tarifs d'1,70€/m<sup>3</sup> en 2020 et d'1,90€/m<sup>3</sup> pour 2021.

-----

#### Sur le projet de la boulangerie :

« Une subvention de 100 377€ prévue de l'Etat que la commune ne percevra pas »



### Ce qui a été voté / Ce qui est vrai

Il suffit de vérifier vos factures d'eau de 2020 pour y voir apparaître un prix d'1,20€/m<sup>3</sup>. Pour 2021, le tarif est augmenté (vote à l'unanimité) à 1,40€/m<sup>3</sup>.

-----

La subvention est bien notifiée, un acompte de 30% a déjà été perçu et le solde sera perçu d'ici 1 à 2 mois. Le Sous-Préfet est averti de leur accusation mensongère. L'Etat nous soutient pleinement sur cette réalisation.

Même s'il faut perdre du temps pour répondre aux allégations de ces détracteurs de la vie communale, il est important de mettre en évidence ces attaques dénuées de preuves.

Comme si s'en prendre aux élus ne suffisait pas, M. Houot ne cesse d'harcéler certaines associations du village, comme par exemple les anciens combattants pour remettre en cause l'organisation des commémorations ou encore le Foyer d'Education Populaire (F.E.P.) pour leur demander des fausses attestations. Ces associations n'ont pas apprécié cette démarche.

Il est fort regrettable que « l'opposition », tels qu'ils se nomment, n'apporte pas de contributions constructives.

La liste majoritaire souhaite vivement pouvoir co-construire des projets pour notre commune, car c'est bien ce rôle que doit endosser tout bons élus.

